

Marzenka Krejcirik

De l'enfant à l'auteur de violence sexuelle sur enfant(s)

Comprendre les risques pour mieux prévenir

Les violences sexuelles commises par des enfants représentent aujourd'hui une grande partie des violences sexuelles subies par les enfants. Cet article explore les facteurs de risque pouvant conduire un enfant à exercer de telles violences et souligne l'urgence de les prévenir par des stratégies ciblées.

Prévalence

Selon la première estimation globale systématique de la prévalence des violences sexuelles faites aux enfants³, 21,3 % des femmes et 13,8 % des hommes de 20 ans et plus ont subi au Luxembourg des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans⁴. Une part importante de ces violences est commise par d'autres enfants, souvent dans des contextes scolaires ou numériques⁵.

Les études européennes et internationales suggèrent que les moins de 18 ans représentent entre un tiers et 77 % des auteurs des violences sexuelles impliquant des victimes mineures, selon les contextes et les définitions retenues⁶. Notamment le Conseil de l'Europe conclut que les violences sexuelles entre enfants représentent un peu plus de 50 % des infractions sexuelles⁷.

Le système statistique luxembourgeois ne permet pas de disposer de données

centralisées et ventilées sur les violences faites aux enfants, ce qui empêche d'en apprécier l'ampleur réelle et, par conséquent, d'identifier les besoins et d'adopter des mesures pertinentes.

Une prévalence en forte augmentation

En Europe, les violences sexuelles entre enfants ont nettement augmenté au cours des trois dernières décennies⁸. En France, les agressions sexuelles et les viols commis par des enfants ont augmenté de près de 300 % entre 1996 et 2018⁹.

Profil des enfants auteurs

Les enfants présentant des comportements sexuels préjudiciables sont très majoritairement des garçons et leurs victimes sont le plus souvent des enfants qu'ils connaissent bien, avec une surreprésentation des filles, en particulier au sein de la fratrie et de la famille élargie¹⁰. Ces comportements apparaissent en moyenne vers 10-11 ans, avec un pic, en ce qui concerne les auteurs, entre 12 et 15 ans, et des victimes généralement plus jeunes de quelques années¹¹. En France, les 13-15 ans représentent 45 % des mineurs mis en cause pour agressions sexuelles, devant les moins de 13 ans (37 %) ¹². Le Conseil de l'Europe relève que l'âge le plus fréquent est de 14 ans, y compris pour les infractions liées

aux images illicites d'enfants¹³, et souligne aussi une inquiétante diminution de l'âge des auteurs¹⁴. Des cas sont documentés dès 6-7 ans¹⁵, y compris au Luxembourg.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque de violences sexuelles commises par des enfants s'inscrivent dans une dynamique écosystémique, où interagissent des éléments individuels, relationnels, familiaux, communautaires et sociétaux plutôt qu'une cause unique¹⁶.

Au niveau individuel, ces facteurs incluent des antécédents traumatiques, une

Marzenka Krejcirik, titulaire d'un master en protection avancée de l'enfance (université du Kent), est experte en droits et protection de l'enfant auprès de l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKAJU) depuis 2025, après quatre années de collaboration en tant que consultante indépendante pour l'OKAJU et cinq années à la Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille (AEF) du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, où elle a notamment contribué à l'élaboration du premier cadre national de référence de l'AEF et à la rédaction d'un guide sur les concepts de protection de l'enfance¹. Elle siège au Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur la prévention de la violence contre les enfants et elle est membre du groupe de travail « justice » de l'ASBL La Voix des survivant-es, pour lequel elle a contribué à l'élaboration de la proposition de réforme intégrale et organique afin de lutter contre les violences fondées sur le genre et leur impact sur les enfants covictimes².

exposition précoce à des contenus sexuellement explicites, des difficultés de régulation émotionnelle et une faible empathie. Deux tiers des enfants présentant des comportements sexuels préjudiciables ont vécu une forme de maltraitance, de négligence ou de traumatisme¹⁷. Un risque accru est observé chez les garçons ayant subi des abus graves, répétés ou intrafamiliaux, y compris au sein de la fratrie¹⁸. Les traumatismes non traités découlant de violences sexuelles subies dans l'enfance constituent un risque majeur : selon Muriel Salmona, lorsqu'elle n'est pas prise en charge, cette mémoire traumatique peut entraîner des conduites de répétition, y compris des violences envers soi-même ou autrui, en tant que stratégie de survie visant à anesthésier des affects insupportables¹⁹. D'où l'importance de traitements psychothérapeutiques ciblés afin de rompre le cycle de la violence²⁰.

Sur le plan relationnel et familial, l'isolement social, l'influence de pairs tolérant ou valorisant la violence, l'absence de relations d'attachement sécurisantes et des dynamiques de « familles dysfonctionnelles » (faible supervision, violences, difficultés parentales, etc.) contribuent à banaliser la transgression des limites corporelles.

Les facteurs communautaires et sociétaux renvoient à des environnements marqués par le secret, la minimisation, l'incrédulité face à la parole de l'enfant dévoilant des violences sexuelles, et une faible probabilité de détection et de sanction, ainsi qu'à des normes sociales néfastes (hypersexualisation, sexisme, objectification, culture du viol) qui brouillent les repères sur le consentement et l'intégrité corporelle.

Zoom sur l'exposition à la pornographie/CSAM et la « culture de l'abus »

L'âge moyen de la première exposition à la pornographie se situe entre 10 et 17 ans²¹, avec une tendance à la baisse et des recherches actives dès 10 ans chez de nombreux garçons²². Elle est facilitée par la généralisation des *smartphones*, offrant un accès quasiment permanent à Internet, souvent sans contrôle effectif. La consommation de pornographie (violente) par les enfants et jeunes adultes est associée par le

Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Grevio) à une hausse des violences sexuelles visant les filles et les jeunes femmes²³.

La pornographie la plus populaire met largement en scène domination masculine, inceste, objectification des corps et violence présentée comme consentie. Selon la théorie de l'apprentissage social, ces scénarios servent de modèles et peuvent amener les enfants à internaliser des scripts sexuels fondés sur l'inégalité, la coercition et la transgression des limites corporelles. Ces constats rejoignent les analyses du Conseil de l'Europe²⁴, qui lient l'exposition à la pornographie en ligne à des attitudes plus favorables à la violence sexuelle, à des comportements sexuels à risque (dont l'étranglement sexuel), à la violence dans les relations amoureuses, à la sollicitation à des fins sexuelles, etc.

Les technologies numériques ont aussi transformé la diffusion du matériel d'abus sexuels d'enfants (CSAM, pour *child sexual abuse material*), en facilitant l'accès et l'échange d'un volume inédit d'images : 71,2 % des personnes déclarent y avoir été exposées pour la première fois avant l'âge de 18 ans²⁵ et des adolescents sont régulièrement impliqués dans des affaires de possession, de partage ou de génération de ces contenus.

Dans une perspective écologique, cette exposition précoce et non régulée à la pornographie et au CSAM s'inscrit dans un macrosystème marqué par l'hypersexualisation, le sexisme, l'objectification des corps et la « pornification » de la culture, contribuant à banaliser la violence sexuelle et à consolider une véritable « culture de l'abus » propice au développement de comportements sexuels préjudiciables envers d'autres enfants²⁶.

Conclusion

La protection des enfants contre la violence est inscrite depuis 2023 dans la Constitution luxembourgeoise. Le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation et de violences sexuelles est également garanti par la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le

Luxembourg en 1993. Pourtant, la Commission européenne estime à 13,8 milliards d'euros par an le coût des violences sexuelles contre les enfants dans l'Union européenne²⁷.

Une proportion importante d'auteurs d'infractions sexuelles à l'âge adulte rapporte des intérêts ou comportements sexuels déviants avant 18 ans et, pour certains, les violences sexuelles commises durant l'enfance s'inscrivent dans des trajectoires pouvant se prolonger à l'âge adulte²⁸. L'enfance est un moment clé pour agir, par une prise en charge spécialisée, précoce, permettant de réduire nettement le risque de récurrence des jeunes auteurs, leurs cerveaux étant encore malléables et leurs habitudes moins ancrées que chez les adultes.

Quelques axes de prévention peuvent être dégagés ici : la détection précoce et la prise en charge systématique des traumatismes liés aux violences sexuelles subies ; une amélioration profonde de la réponse du système judiciaire aux violences sexuelles, afin de mieux prendre en compte la parole de l'enfant et d'augmenter la probabilité de poursuites et de sanctions effectives ; la réduction de l'exposition précoce et non régulée à la pornographie et au CSAM, ainsi que le démantèlement de la « culture de l'abus » que ces contenus alimentent, notamment par la régulation des plateformes, l'encadrement des outils connectés, la fixation d'un âge minimum légal pour la possession de ceux-ci et une éducation adaptée.

L'ampleur et l'augmentation des violences sexuelles entre enfants souligne l'urgence d'une réponse coordonnée : renforcer le système statistique luxembourgeois, repérer plus précocement victimes et auteurs, offrir des prises en charge spécialisées et agir sur les environnements numériques ainsi que sur les normes sociales qui banalisent la violence sexuelle. Ce n'est qu'en s'attaquant simultanément aux facteurs de risque écosystémiques, dans une approche de prévention en matière de santé publique, que l'on pourra mieux prévenir le passage de l'enfant à l'auteur de violences sexuelles sur enfant(s). ♦

- 1 <https://men.public.lu/fr/publications/aide-et-assistance/aef-concepts-protection.html> (toutes les pages Internet auxquelles il est fait référence dans cette contribution ont été consultées pour la dernière fois le 24 février 2026)
- 2 <https://survivant-e-s.lu/fr/2025/02/27/la-voix-des-survivantes-rend-publique-lintegralite-de-ses-propositions-de-reforme/>
- 3 Le terme « enfant » désigne toute personne de moins de 18 ans au sens de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.
- 4 [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(25\)00311-3/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(25)00311-3/fulltext)
- 5 <https://learning.nspcc.org.uk/media/dlnp4m3d/harmful-sexual-behaviour-hsb-statistics.pdf>
<https://www.csacentre.org.uk/research-resources/key-messages/harmful-sexual-behaviour/>
- 6 Voir p. ex. <https://psycnet.apa.org/record/2020-27278-008>
<https://learning.nspcc.org.uk/media/dlnp4m3d/harmful-sexual-behaviour-hsb-statistics.pdf>
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31526040/> ;
<https://www.csacentre.org.uk/app/uploads/2023/02/Key-messages-from-research-Harmful-sexual-behaviour-2nd-edition-ENGLISH.pdf>
- 7 <https://rm.coe.int/enf-vae-2024-05-f-violence-sexuelle-et-comportements-sexuels-prejudici/1680b219c8>
- 8 Sarah NELSON, *Tackling child sexual abuse: Radical approaches to prevention, protection and support*, Bristol, Policy Press, 2016.
<https://learning.nspcc.org.uk/research-resources/pre-2013/child-abuse-neglect-uk-today>
<https://ethikinstitut.de/wp-content/uploads/2022/07/2009PartnerExploitationViolenceTeenageIntimateRelationshipsReport.pdf>
<https://rm.coe.int/enf-vae-2024-05-f-violence-sexuelle-et-comportements-sexuels-prejudici/1680b219c8>
- 9 https://www.cnape.fr/documents/ondrp_-les-mineurs-mis-en-cause-pour-violences-physiques-et-sexuelles-de-1996-a-2018/
- 10 <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0145213419304375?via%3Dihub>
<https://doi.org/10.47117/PHLS7094>
- 11 <https://www.cycj.org.uk/wp-content/uploads/2021/05/HSB-in-Children-Report-May-2021-FINAL.pdf>
- 12 https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2025-06/Rapport_mineurs_violences%20sexuelles.pdf
- 13 <https://rm.coe.int/enf-vae-2024-05-f-violence-sexuelle-et-comportements-sexuels-prejudici/1680b219c8>
- 14 <https://rm.coe.int/premier-rapport-d-evaluation-thematique-etablir-un-climat-de-confiance/1680b18c1e>
- 15 https://www.aamft.org/AAMFT/Consumer_Updates/Families_of_Juvenile_Sex_Offenders.aspx
- 16 P. ex. Judith V. BECKER, « Adolescent sex offenders », dans *Behaviour Therapist*, vol. 11, 1988, p. 185-187.
<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0145213419304375?via%3Dihub>
- 17 <https://doi.org/10.1002/car.2246>
- 18 https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1300/J394v01n01_04
Brad WATTS, *Sibling Sexual Abuse: A Guide for Confronting America's Silent Epidemic*, Wroclaw, 2020.
- 19 Muriel SALMONA, *Le Livre noir des violences sexuelles*, Paris, Dunod, 2019.
- 20 *Ibid.*
<https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/Articles-Dr-MSalmona/2009-memoire-traumatique-article-dunod-avec-biblio-2009.pdf>
- 21 https://www.researchgate.net/profile/Mohd-Yusof-Abdullah-2/publication/312044777_ONLINE_PORNOGRAPHY_ON_SMARTPHONES_AMONGST_THE_TEENAGE_JUVENILE/links/586cbdd08aebf17d3a5c2dd/ONLINE-PORNOGRAPHY-ON-SMARTPHONES-AMONGST-THE-TEENAGE-JUVENILE.pdf
- 22 Brad WATTS, *Sibling Sexual Abuse – A Guide for Confronting America's Silent Epidemic*, Wroclaw, Amazon, 2020.
- 23 <https://rm.coe.int/cdenf-2024-20-final-note-d-orientation-protger-les-enfants-des-risque/1680b4bc46>
- 24 *Ibid.*
- 25 <https://doi.org/10.1177/10790632251326550>
- 26 Voir aussi le chapitre C du rapport annuel 2024 de l'OKAJU : https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2025/02/RA2024-ONLINE_BAT-250206.pdf ; et sa recommandation générale pour protéger les mineurs en ligne face à l'industrie de la pornographie : <https://www.okaju.lu/wp-content/uploads/2025/02/20250211-Recommandation-generale-Protger-les-mineurs-en-ligne-face-a-lindustrie-de-la-pornographie.pdf>
- 27 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52024SC0033>
- 28 <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/15248380221137653>
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/15326882/>